PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE WIHR-AU-VAL DE LA SEANCE DU 5 DECEMBRE 2017

sous la présidence de Monsieur Gabriel BURGARD, Maire

La séance a été ouverte à 19 heures 30

Etaient présents: Mme Geneviève TANNACHER, MM. Laurent STEFFIN et Christophe

KAUFFMANN, adjoints au Maire.

Mmes Véronique BECK, Sophie RAEHM, Sonia PAYET, Isabelle HUGUIN, M. Jean-Michel WISSON, Mme Laëtitia BLEC, M. Adrien

MEYER, Mme Alice ERTLE et M. René WAGNER.

Absents non excusés: M. Alain RODENSTEIN et M. Jean-Luc OHNLEITER.

Monsieur le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents, il excuse les conseillers absents, et passe à l'ordre du jour.

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Mme Sophie RAEHM pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour:

- 1 Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 novembre 2017 ;
- 2 Travaux de mise en accessibilité de la mairie et de la salle polyvalente Attribution et autorisation de signature des marchés ;
- 3 Prix de vente de l'eau potable ;
- 4 Numérotage des immeubles chemin de la Forêt;
- 5 Décision modificatives :
 - N° 2 budget principal
 - N° 3 budget eau et assainissement;
- 6 Révision d'un loyer pour occupation de terrains ;
- 7 Location d'un terrain;
- 8 Révision de loyers pour occupation de locaux communaux ;
- 9 Demande de subvention;
- 10 Acceptation d'un don ;
- 11 Demandes d'autorisations d'utilisation du sol;
- 12 Divers.

<u>POINT 1</u> – <u>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 10 NOVEMBRE 2017</u>

Le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2017, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire.

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

POINT 2 – TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE POLYVALENTE – ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES

Par délibération du 1^{er} juillet 2015, le Conseil Municipal avait décidé d'inscrire dans l'Agenda d'accessibilité Programmée (Ad'AP), les travaux de mise en accessibilité de la mairie et de la salle polyvalente. Ce projet a été approuvé par l'assemblée le 16 mars 2017.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la consultation pour ce marché de travaux a été réalisée selon la procédure adaptée. L'avis d'appel public à la concurrence et le dossier de consultation des entreprises ont été publiés sur le site de l'association des Maires du Haut-Rhin et dans le journal « Les Dernières Nouvelles d'Alsace ». Les travaux ont été décomposés en 14 lots.

Les offres ont été analysées suivant les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation.

Le résultat est le suivant :

N° et Intitulé	Entreprise	Montant HT
1 – VRD – Aménagements extérieurs	TP SCHMITT	29 533.56 €
	68590 SAINT HIPPOLYTE	
2 – GROS OEUVRE	KARAMEMIS	28 034.08 €
	68850 STAFFELFELDEN	
3 - ECHAFAUDAGE	ECHAPRO	1 372.50 €
	68200 MULHOUSE	
4 – ETANCHEITE BARDAGE ZINC	COCCORULLO Pascal	7 724.80 €
	68230 WIHR-AU-VAL	
5 – MENUISERIE EXTERIEURE	KLEINHENNY	10 450.00 €
	68110 ILLZACH	
6 – METALLERIE SERRURERIE	FERRALU	6 534.00 €
	68420 HERRLISHEIM	
7 – CLOISONS ISOLATION FAUX-	DS CLOISON	4 214.00 €
PLAFOND	68180 HORBOURG WIHR	
8 – MENUISERIE INTERIEURE	MENUISERIE FLEITH	21 666.36 €
	68320 RIEDWIHR	
9 – CHAUFFAGE SANITAIRE	STIHLE FRERES	17 288.37 €
	68230 WIHR-AU-VAL	
10 – ELECTRICITE	ELEC 2M	24 991.05 €
	68240 KAYSERSBERG	
11 – CARRELAGE FAIENCE	MULTISOLS	14 199.62 €
	68000 COLMAR	
12 – PEINTURE INTERIEURE	LAMMER	6 134.35 €
	68140 STOSSWIHR	
14 – SOLS SOUPLES	MULTISOLS	2 481.40 €
	68000 COLMAR	
15 – ASCENSEUR/PLATEFORME	AMS	35 140.63 €
	68180 HORBOURG WIHR	
TOTAL		209 764.72 €

Hors la présence de Mme Laëtitia BLEC, Le conseil municipal, après délibération, par 11 voix pour, 0 contre, 1 abstention (M. Adrien MEYER)

DÉCIDE d'attribuer les lots aux entreprises telles que mentionnées ci-dessus, **AUTORISE** le maire à signer les marchés,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget primitif 2018.

POINT 3 – PRIX DE VENTE DE L'EAU POTABLE

Le conseil municipal,

DECIDE, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- de maintenir le prix de vente de l'eau à 1,63 €
- de maintenir le prix de location du compteur d'eau (petit modèle) à 10 €/an
- de maintenir le prix de location du compteur d'eau (grand modèle) à 20 €/an
- de maintenir le prix de location du compteur d'eau collectif pour les immeubles à 40 €/an
- de maintenir la consommation des logements sans compteurs à 36 m³ par personne et par an.

La redevance pour pollution de l'eau domestique et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte, versées à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, sont respectivement fixées à 0,35 € et 0,233 €/m³.

Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2018.

POINT 4 – NUMEROTAGE DES IMMEUBLES CHEMIN DE LA FORET

Par courrier en date du 15 novembre 2017, la Direction Générale des Finances Publiques – Centre des Impôts Foncier de COLMAR, nous demande d'attribuer une adresse claire et précise pour les bâtiments situés chemin de la Forêt.

En effet, la distribution du courrier est sujette à des disfonctionnements pouvant avoir pour conséquence l'application de pénalités pécuniaires pour non observations des obligations fiscales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder au numérotage des immeubles situés chemin de la Forêt et figurant sur le plan joint à la présente délibération.

<u>POINT 5</u> – <u>DECISIONS MODIFICATIVES</u>

- N° 2 - BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 avril 2017 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours ;

Considérant que pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables de la commune, M. le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget principal de l'exercice 2017 :

Section d'investissement :

Comptes	Intitulé	Dépenses
165	Dépôts et cautionnements	500.00 €
2128	Autres agencements	- 500.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention

AUTORISE la décision modificative n° 2 du budget principal telle que présentée ci-dessus.

- N° 3 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 avril 2017 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours ;

Considérant que pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables de la commune, M. le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget principal de l'exercice 2017 :

Section d'investissement :

Comptes	Intitulé	Dépenses
2031	Frais d'études	4 000.00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	- 4 000.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention

AUTORISE la décision modificative n° 3 du budget eau et assainissement telle que présentée ci-dessus.

POINT 6 - REVISION D'UN LOYER POUR OCCUPATION DE TERRAINS

Le conseil municipal,

Vu les conditions financières, définies par délibération en date du 25 janvier 1975, pour la location à M. PIGEON Jean-Marie de deux terrains de culture cadastrés section 8, parcelles 1085 et 1091;

Vu la délibération du conseil municipal du 19 mars 2015 fixant le loyer annuel à 48 € pour la période du 11 novembre 2014 au 10 novembre 2017 et prévoyant l'indexation du loyer sur l'indice des fermages pour la prochaine période de location;

DECIDE de fixer le loyer annuel à 48 € pour la période du 11 novembre 2017 au 10 novembre 2020.

POINT 7 – LOCATION D'UN TERRAIN

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la décision de M. TALIEU Robert de ne plus louer les terrains communaux cadastrés section 15, parcelles 38, 39, 49 et 176 et ce à compter du 1^{er} janvier 2018.

Par courrier en date du 13 novembre 2017, M. Christophe GUTHMANN, domicilié 9 rue du Moulin à Wihr-au-Val, souhaite louer les terrains sis section 15, parcelles 39 et 176 pour y faire un potager.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de louer les terrains cadastrés section 15, parcelles 39 et 176 à M. Christophe GUTHMANN aux conditions suivantes :

- -La location sera consentie à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une période de un an renouvelable par tacite reconduction.
- Le loyer annuel est fixé à 8 euros payable à l'avance.
- Au moment du renouvellement, il sera tenu compte des soins apportés à l'entretien des terrains et, en cas de négligence, la location sera résiliée de plein droit.
- Il peut être mis fin à la location à l'expiration de chaque période annuelle, à charge par la partie qui en prendra l'initiative d'en informer l'autre, par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 3 mois avant la fin de la période en cours.

POINT 8 – REVISION DE LOYERS POUR OCCUPATION DE LOCAUX COMMUNAUX

1) Le conseil municipal,

Vu sa délibération en date du 19 mars 2015 relative à la location d'un local au sous-sol de la salle polyvalente à la Société de Musique Saint-Martin,

- **DECIDE** à l'unanimité de fixer le loyer à 27 €, comprenant la révision annuelle des extincteurs, pour une nouvelle période triennale allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.
 - 2) Le conseil municipal

Vu sa délibération en date du 19 mars 2015 relative à la location d'un local au sous-sol de la salle polyvalente depuis le 14 septembre 2011 à l'Association de Tennis de Table de Wihr-au-Val,

DECIDE, à l'unanimité, de fixer le loyer à 27 €, comprenant la révision annuelle des extincteurs, pour une nouvelle période triennale allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

POINT 9 – DEMANDE DE SUBVENTION

L'association La Pépinière pour l'Antenne Wihr'volte sollicite le versement d'une avance sur la subvention qui sera votée au budget primitif principal de l'exercice 2018.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications du Maire et après en avoir délibéré,

PV CM du 05/12/2017

DECIDE de verser un acompte de 10 000 € à l'Association La Pépinière pour l'Antenne Wihr'volte sur la subvention qui sera votée en 2018.

Les crédits seront inscrits au Budget primitif principal de l'exercice 2018.

POINT 10 - ACCEPTATION D'UN DON

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE

un don de 200 euros de la Société STIHLE Frères pour l'organisation de la fête de noël des personnes âgées de la commune.

<u>POINT 11 – DEMANDES D'AUTORISATIONS D'UTILISATION</u> DU SOL

PERMIS DE CONSTRUIRE :

- **PC** 068 368 17 A0008 déposé le 20 novembre 2017 par M. Alain ANTONY, concernant la création d'une terrasse couverte, d'un abri de jardin couvert, d'un abri de jardin clos et couvert, la modification d'ouvertures sur façades, un auvent et la couverture du sas d'entrée sur les terrains sis 2a rue de Munster, cadastrés section 12, parcelles 16-20-167 et 170. Le dossier est en cours d'instruction.

DECLARATION PREALABLE:

- **DP 068 368 17 A0016** déposée le 14 novembre 2017 par M. Vincent TANNACHER, concernant le remplacement de fenêtres et de la toiture de la maison sise 2 rue des Mésanges, cadastrée section 8, parcelle 18.

Le dossier a fait l'objet d'un arrêté de non-opposition en date du 29 novembre 2017.

CERTIFICAT D'URBANISME D'INFORMATION:

- **CUa 068 368 17 A1019** déposé le 17 novembre 2017 par M. François KLEIN, concernant les dispositions d'urbanisme applicables au terrain situé rue de Gunsbach, cadastré section 17, parcelle 85.

Le certificat d'urbanisme a été délivré le 29 novembre 2017.

- **CUa 068 368 17 A1020** déposé le 21 novembre 2017 par Me Marie LOEB-OSSOLA, concernant les dispositions d'urbanisme applicables au terrain situé 9 rue du Trèfle, cadastré section 16, parcelle 98.

Le certificat d'urbanisme a été délivré le 27 novembre 2017.

POINT 12 – DIVERS- HORS DELIBERATION

Informations diverses

- Location du presbytère : un bail précaire et révocable sera établi lors de la location du logement situé au $1^{\rm er}$ étage du bâtiment.

M. Adrien MEYER fait remarquer que, suite à la visite du presbytère, il a constaté que les cadres de fenêtres en bois étaient très abîmés par les intempéries ainsi que les volets. Une remise en état et en peinture serait nécessaire pour préserver le bâtiment.

Il a été proposé que ces travaux puissent être réalisés lors de la journée citoyenne.

- Ecoles : le conseil municipal devra se prononcer sur le retour de la semaine de 4 jours à la rentrée 2018.
- Fabrication d'un présentoir par M. François WISSON pour y exposer des vestiges dans l'église.
- La cérémonie des vœux du Maire se déroulera le 6 janvier 2018 à 17 H à la salle polyvalente.
- Compteurs LINKY:

M. Laurent STEFFIN fait un compte-rendu de la conférence sur les compteurs LINKY, à laquelle il a assisté, et qui s'est déroulée le 10 novembre 2017 à la mairie de Muhlbach sur Munster.

Il fait une présentation objective de ce compteur à l'assemblée avec ses avantages et ses inconvénients.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures. Prochaine réunion le 02/02/2018.

Les conseillers municipaux souhaitent une bonne retraite à Mme Anne-Lise PIERREL, secrétaire de mairie, qui, après 31 ans de services, a assisté à sa dernière séance de conseil municipal.

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de Wihr-au-Val de la séance du 5 décembre 2017.

- 1 Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 novembre 2017 ;
- 2 Travaux de mise en accessibilité de la mairie et de la salle polyvalente Attribution et autorisation de signature des marchés ;
- 3 Prix de vente de l'eau potable;
- 4 Numérotage des immeubles chemin de la Forêt ;
- 5 Décision modificatives :
 - N° 2 budget principal
 - N° 3 budget eau et assainissement ;
- 6 Révision d'un loyer pour occupation de terrains ;
- 7 Location d'un terrain;
- 8 Révision de loyers pour occupation de locaux communaux ;
- 9 Demande de subvention ;
- 10 Acceptation d'un don;
- 11 Demandes d'autorisations d'utilisation du sol;
- 12 Divers.

12 – Divers.	1		1
Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
Gabriel	Maire		
BURGARD			
Geneviève	1 ^{er} Adjoint		
TANNACHER			
Laurent	2 ^{ème}		
STEFFIN	Adjoint		
Christophe	3 ^{ème}		
KAUFFMANN	Adjoint		
Véronique	Conseillère		
BECK	municipale		
Sophie	Conseillère		
RAEHM	municipale		
Alain	Conseiller	Absent non excusé	
RODENSTEIN	municipal		
Sonia	Conseillère		
PAYET	municipale		
Isabelle	Conseillère		
HUGUIN	municipale		
Jean-Michel	Conseiller		
WISSON	municipal		
Laëtitia	Conseillère		
BLEC	municipale		
Adrien	Conseiller		
MEYER	municipal		
Alice	Conseillère		
ERTLE	municipale		
Jean-Luc	Conseiller	Absent non excusé	
OHNLEITER	municipal		
René	Conseiller		
WAGNER	municipal		